

LA PLACE DE LA FRANCE PARMIS LES CREANCIERS EUROPEENS EN MATIERE DE SOINS DE SANTE AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE ENTRE LE 31.12.1999 ET LE 31.12.2008 (REGLEMENTS CEE 1408/71 et 574/72)

Les prestations versées aux assurés dans les pays de séjour ou de résidence, en application des Règlements CEE 1408/71 et 574/72 (cf. annexe I) sont remboursées par le pays d'affiliation de l'assuré soit sur la base du montant des prestations réellement servies, soit sur la base de forfaits aussi proches que possible des dépenses réelles.

Cette étude permet de mettre en lumière l'évolution des soldes des créances et des dettes (1) de chaque pays de l'E.E.E. sur 10 années allant de fin 1999 à fin 2008 et de déterminer le rang de la France et de chacun de ses partenaires, en tant que pays créancier, d'une part, et en tant que pays débiteur, d'autre part. Certes, elle donne une photographie à un instant précis de la situation créditrice ou débitrice des différents pays mais elle permet de situer la place des différents acteurs au sein de l'Europe.

Les créances de l'ensemble des pays EEE concernés restant à régler pour les années 2004 et 2008 ont évolué de la façon suivante (en milliers d'euros):

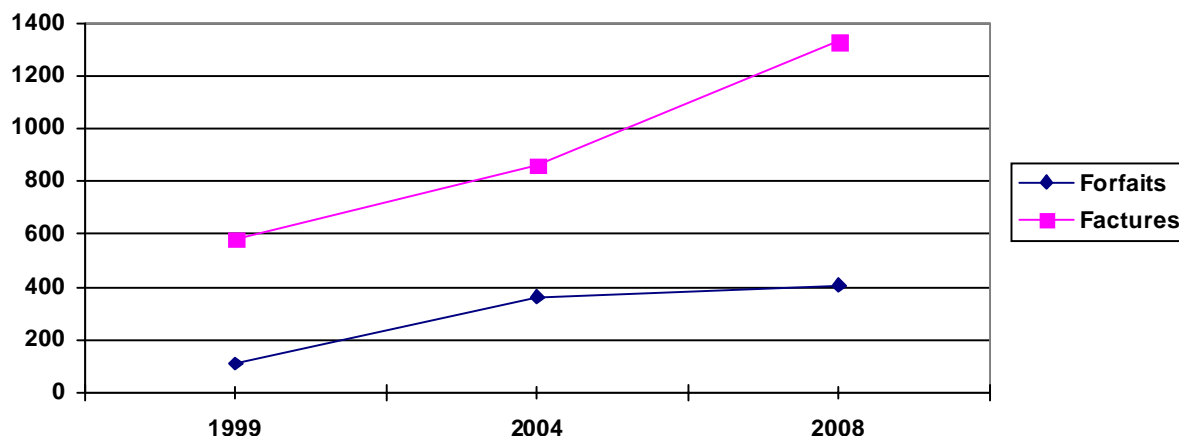
Année/Date	Forfaits	Pourcentage (a)	Factures	Pourcentage (a)	TOTAL
31.12.1999	109,178	15,86 %	579,245	84,14 %	688,423
31.12.2004	361,004	29,59 %	859,190	70,41 %	1 220,194
31.12.2008	405,319	23,40 %	1 326,921	76,60 %	1 732,240

(a) Pourcentage du solde des créances forfaitaires et des créances sur factures par rapport aux créances totales.

Sur les 10 années 1999 à 2008, les soldes des créances sur forfaits ont été multipliés par 3,7, ce qui montre bien l'intensification des départs à la retraite de la génération du 'baby-boom'. Mais les soldes concernant les créances sur factures ont aussi été multipliés par 2,5 durant la même période, les créances concernant les frontaliers mais aussi les touristes s'étant fortement développées.

(1) total des sommes restant à recouvrer (créances) ou à payer (dettes) au 31/12 d'un exercice par l'ensemble des Etats membres

**EVOLUTION DES SOLDES DES CREANCES FORFAITAIRES ET
CREANCES SUR FACTURES
en millions d'euros**



Pour avoir une idée de la valeur de ces soldes, il est utile de les comparer aux montants de créances introduites par les différents Etats membres en 2007 et 2008 (montants en milliers d'euros) et disponibles pour la première fois dans les notes de la commission administrative.

Pays	2007	pourcentage	2008	évolution	pourcentage
Espagne	386 608	21,09%	390 266	0,95%	18,31%
France	351 710	19,18%	613 653	74,48%	28,80%
Allemagne	314 448	17,15%	344 125	9,44%	16,15%
Belgique	306 219	16,70%	292 767	-4,39%	13,74%
Autriche	106 151	5,79%	103 983	-2,04%	4,88%
Italie	100 431	5,48%	74 303	-26,02%	3,49%
Suisse	73 466	4,01%	94 686	28,88%	4,44%
Portugal	45 808	2,50%	24 579	-46,34%	1,15%
Pays-Bas	31 918	1,74%	90 638	183,97%	4,25%
autres pays	116 756	6,37%	102 029	-12,61%	4,79%
total	1 833 515	100,00%	2 131 029	16,23%	100,00%

Le solde total des créances européennes au 31/12/2008 correspondait à 94,4 % des créances totales européennes introduites au cours de l'année 2007 et à 81,2 % des créances introduites en 2008.

Quatre pays (Espagne, France, Allemagne et Belgique) ont présenté la très grande majorité des créances aux autres pays, soit 74,1 % en 2007 et 76,9 % en 2008. **A noter que la France a présenté à elle seule près de 29 % des créances européennes, se trouvant au 1^{er} rang en 2007 et en 2008.**

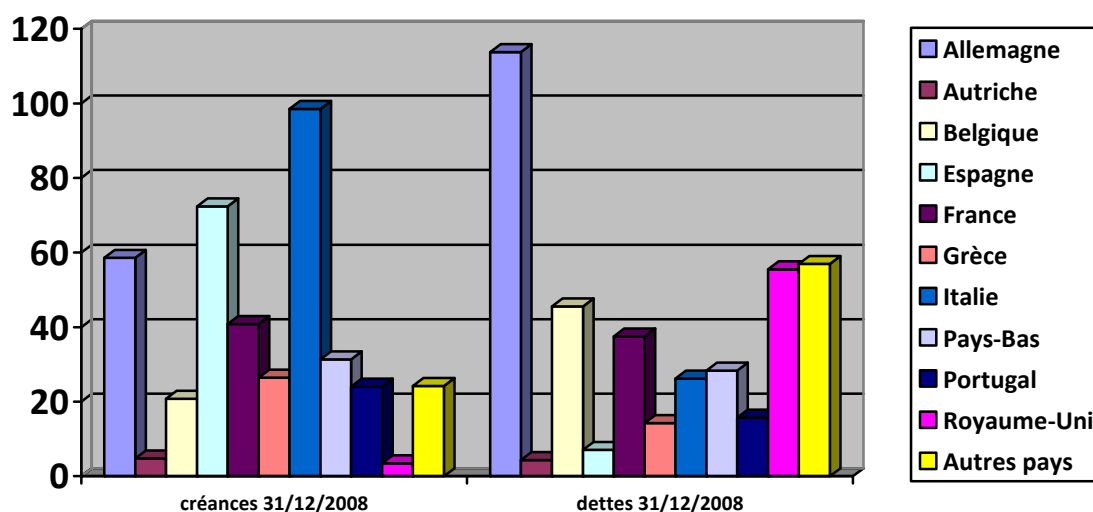
Dans la même période, les différents Etats membres ont perçu 1,7 milliards en 2007 et 2 milliards en 2008, ce qui montre le relatif équilibre entre montants introduits, montants remboursés

et soldes des créances globales au 31 décembre et prouve que les pays remboursent la grande majorité de leurs dettes dans un délai d'un an.

I Soldes des créances et dettes par pays créancier et débiteur pour les forfaits (en milliers d'euros) :

PAYS	créditeur	débiteur	créditeur	débiteur	créditeur	débiteur
	31/12/1999	31/12/1999	31/12/2004	31/12/2004	31/12/2008	31/12/2008
Allemagne	18,515	72,324	19,408	53,408	58,588	113,771
Autriche	34,486	6,033	10,157	2,745	4,777	4.368
Belgique	11,042	-1,576	45,423	45,843	20,770	45,537
Espagne	34,035	1,707	118,688	1,752	72,383	7,098
France	- 89,688	7,413	17,295	64,926	40,873	37,537
Grèce	31,933	4,280	5,639	7,218	26,433	14,276
Italie	49,434	9,715	60,651	41,555	98,488	26,204
Pays-Bas	2,131	18,455	17,492	46,762	31,328	28,315
Portugal	10,956	12,813	32,628	13,927	24,059	15,755
Royaume-Uni	2,490	-27,806	14,250	67,507	3,445	55,515
Autres pays	3,844	5,820	19,373	15,361	24,175	56,953
TOTAL	109,178	109,178	361,004	361,004	405,319	405,319
Variation			+230,6 %		12,2 %	

soldes des créances et dettes sur forfaits fin 2008



De manière générale, on constate que les pays créanciers pour les forfaits sont plutôt ceux du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Grèce et Portugal) mais aussi la France dans lesquels s'installent les retraités européens et que les pays les plus débiteurs sont ceux du nord de l'Europe desquels proviennent ces pensionnés (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique).

Les principaux pays créanciers au 31/12/2008 étaient l'Italie qui détenait **24,3 %** des créances totales, suivie par l'Espagne (17,8 % de la créance), l'Allemagne (14,4 %), la France (10 %), les Pays-Bas (7,7 %), la Grèce (6,5 %) et le Portugal (5,9 %), ces 7 pays détenant plus de 86 % du solde des créances à recouvrer au 31.12.2008, donc d'anciens pays au cœur de l'Europe.

Les principaux pays débiteurs étaient les mêmes mais dans un ordre différent avec l'Allemagne qui détenait **28 %** de dettes au 31/12/2008, suivie par le Royaume-Uni (13,6 %), la Belgique (11,2 %), la France (9,2 %), les Pays-Bas (6,9 %) et l'Italie (6,4 %), ces 7 pays totalisant plus de 75 % de la dette globale.

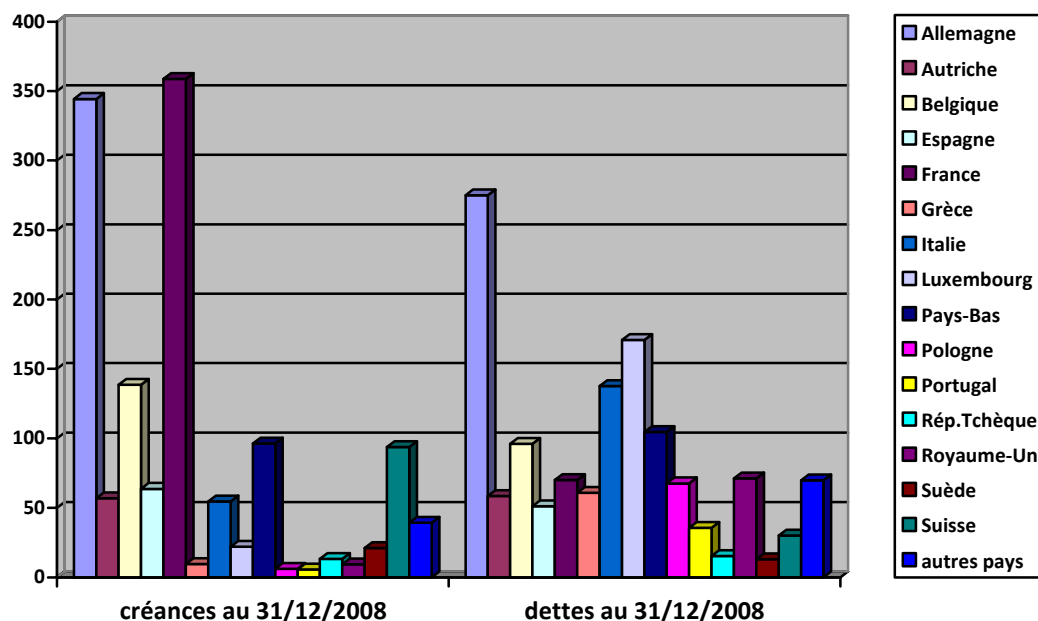
Au 31/12/2008, le principal pays débiteur envers la France était le Royaume-Uni avec 29,8 % de la dette au 31/12/2008 (à noter qu'en 2008, 53,7 % des pensionnés inscrits dans les caisses françaises relevaient du régime britannique, ce chiffre étant en constante augmentation ces 5 dernières années), devant l'Allemagne (23,2 %). Nos dettes étaient concentrées sur l'Allemagne (36,3 %) et le Portugal (32,2 %). **La France occupait donc le 4^{ème} rang à la fois en tant que créancier et débiteur au 31/12/2008.**

On retrouve bien à travers les positions créditrices le rôle d'exportateur de main d'œuvre de l'Espagne et de l'Italie au cours des 30 glorieuses et la place de l'Allemagne dans l'attraction des travailleurs frontaliers ou migrants.

B) Solde des créances et dettes par pays créancier et débiteur pour les factures (en milliers d'euros)

	crédeur	débiteur	crédeur	débiteur	crédeur	débiteur
PAYS	31/12/1999	31/12/1999	31/12/2004	31/12/2004	31/12/2008	31/12/2008
Allemagne	61,457	182,137	134,660	241,824	344,362	274,974
Autriche	50,034	14,132	62,098	21,576	56,983	58,625
Belgique	83,461	26,904	21,141	66,241	138,544	96,031
Espagne	20,144	27,287	37,084	35,597	63,715	51,112
France	248,050	41,255	328,940	53,704	358,830	70,078
Grèce	4,026	30,213	3,054	53,050	9,610	60,824
Italie	34,865	86,254	69,801	116,406	54,649	137,717
Luxembourg	11,435	63,573	39,947	69,924	22,021	170,721
Pays-Bas	15,545	21,854	25,159	27,244	96,334	104,574
Pologne	-	-	0,218	0,131	6,069	67,616
Portugal	4,252	61,466	7,554	44,625	5,624	35,477
Rép.Tchèque	-	-	-	0,174	13,137	15,202
Royaume-Uni	33,997	10,566	30,755	95,494	9,221	71,219
Suède	8,675	5,638	17,106	5,015	21,124	13,071
Suisse	-	-	72,921	3,906	93,699	29,963
Autres pays	3,304	7,966	8,970	24,279	39,168	69,717
TOTAL	579,245	579,245	859,190	859,190	1 326,921	1 326,921
Variation			+ 48,3 %		+ 99,8 %	

solde des créances et dettes sur factures au 31/12/2008



Si l'approche par les forfaits permet de fournir des indications sur le passé, les flux de factures donnent une photographie des mouvements de population actuels. On constate, de manière générale, que les principaux pays créanciers pour les factures se situent également au cœur de l'Europe. Il s'agit des pays qui prennent en charge majoritairement les soins de santé des travailleurs 'frontaliers' ou ceux des touristes venant d'autres pays : France, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Belgique, Autriche et Italie. Les principaux pays débiteurs, tout en étant différents, sont ceux qui emploient et assurent ces travailleurs 'frontaliers' (Allemagne, Luxembourg, Belgique, Autriche) ou dont les ressortissants voyagent à l'étranger (Allemagne, France, Belgique, Autriche, Royaume-Uni) et tous les pays sud-européens (Italie, Espagne, Portugal et Grèce).

Les principaux pays créanciers au 31/12/2008 étaient **la France** qui détenait **27 %** des créances totales, suivie par l'Allemagne (25,8 %), la Belgique (10,4 %), les Pays-Bas (7,2 %), la Suisse (7 %), l'Autriche (4,3 %) et l'Italie (4,1 %), ces 7 pays détenant 86 % du solde des créances à recouvrer au 31.12.2008.

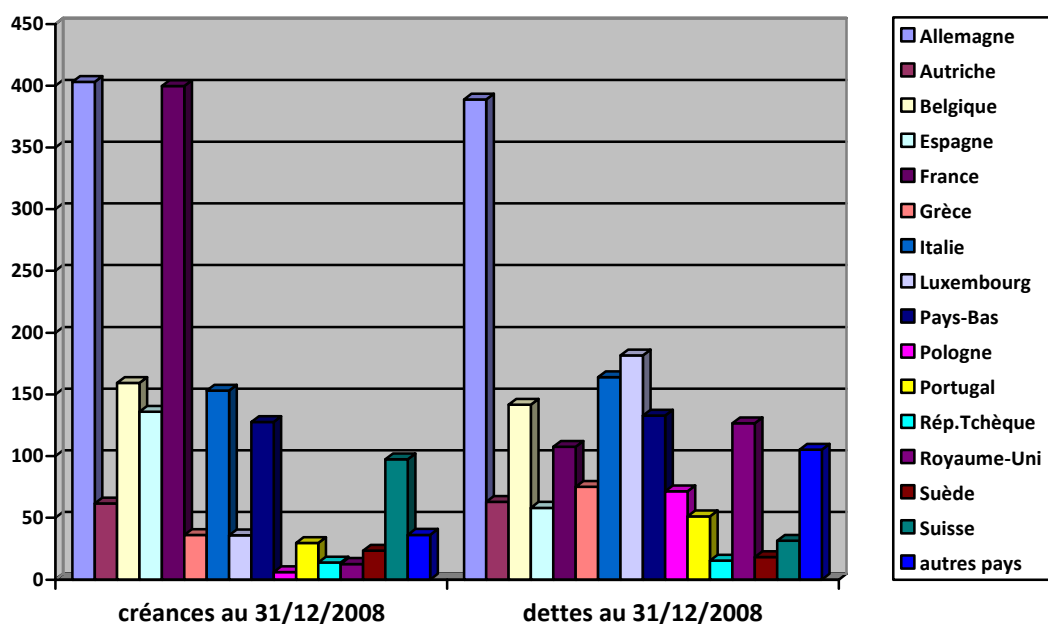
Les principaux pays débiteurs étaient les mêmes mais dans un ordre différent avec **l'Allemagne** qui détenait **20,7 %** des dettes totales au 31/12/2008, suivie par le Luxembourg (12,9 %), l'Italie (10,4 %), les Pays-Bas (7,9 %), la Belgique (7,2 %), la France (5,3 %), le Royaume-Uni (5,4 %) et enfin l'un des 10 nouveaux Etats membres entrés dans l'Union en 2004 la Pologne avec 5,1 %. Ces 8 pays totalisent 75 % de la dette globale.

Au 31/12/2008, le principal pays débiteur envers la France était l'Allemagne avec 31,2 % de la dette, devant le Luxembourg (19,5 %), la Belgique (12 %) et l'Italie (10,5 %). A noter que 75,3 % des personnes soignées en France en 2008 au titre des règlements étaient des frontaliers, 23,1 % étaient des touristes et enfin 1,6 % étaient de personnes autorisées à se soigner sur notre territoire. Nos dettes étaient concentrées sur la Belgique (36,6 %), l'Allemagne (24,8 %) et la Suisse (17,4 %). **La France occupait donc le 1er rang en tant que créancier et le 6^{ème} rang en tant que débiteur au 31/12/2008.**

C) Solde des créances et dettes par pays créancier et débiteur sur factures et forfaits (en milliers d'euros)

PAYS	créditeur	débiteur	créditeur	débiteur	créditeur	débiteur
	31/12/1999	31/12/1999	31/12/2004	31/12/2004	31/12/2008	31/12/2008
Allemagne	79,972	254,461	154,068	295,232	402,950	388,745
Autriche	84,520	20,165	72,255	24,321	61,760	62,993
Belgique	94,503	25,328	66,454	112,084	159,314	141,568
Espagne	54,179	28,994	155,772	37,349	136,098	58,210
France	158,362	48,668	346,235	103,927	399,703	107,615
Grèce	35,959	34,493	8,693	63,067	36,043	75,100
Italie	84,299	95,969	130,452	157,961	153,137	163,921
Luxembourg	15,224	63,916	58,648	73,537	35,924	181,589
Pays-Bas	17,676	40,309	42,651	74,006	127,662	132,889
Pologne	-	-	0,218	0.131	6,069	71,557
Portugal	15,208	74,279	40,182	58,552	29,683	51,232
Rép.Tchèque	-	-	-	0.174	13,801	15,436
Royaume-Uni	36,487	-17,240	45,011	163,001	12,666	126,734
Suède	8,730	8,315	17,179	9,483	23,383	18,203
Suisse	-	-	73,514	12,321	97,841	31,315
Autres pays	3,304	10,766	8,862	35,048	36,206	105,133
TOTAL	688,423	688,423	1 220,194	1 220,194	1 732,240	1 732,240
Variation			+ 77,2 %		+41,9 %	

solde des créances et dettes (factures et forfaits) au 31/12/2008



Globalement, le solde des créances sur factures et forfaits a augmenté moins fortement (42 %) entre 2004 et 2008 que durant la période 1999 à 2004 (77,2 %) et comme indiqué plus haut

cette augmentation a davantage concerné les actifs (frontaliers ou touristes) que les retraités entre 2004 et 2008.

Comme pour les créances sur factures, ce sont tous les anciens pays européens, au cœur de l'Europe, assurant la prise en charge des soins de frontaliers ou de touristes pour le compte de régimes étrangers, qui totalisent les flux les plus importants de créances (Allemagne, France, Belgique, Italie, Espagne, Pays-Bas et Suisse) ou de dettes même si les acteurs sont différents. Il s'agit des pays qui assurent soit ces travailleurs frontaliers soit ces touristes (Allemagne, Luxembourg, Italie, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni et France).

Les principaux pays créanciers au 31/12/2008 étaient **l'Allemagne** qui détenait **23,3 %** des créances totales, suivie par la France (23 %), la Belgique (9,2 %), l'Italie (8,8 %), l'Espagne (7,9 %), les Pays-Bas (7,4 %), la Suisse (5,6 %), ces 7 pays détenant 85 % du solde des créances à recouvrer au 31.12.2008.

Les principaux pays débiteurs étaient **l'Allemagne** qui détenait **22,4 %** des dettes totales au 31/12/2008, suivie par le Luxembourg (10,5 %), l'Italie (9,5 %), la Belgique (8,2 %), les Pays-Bas (7,7 %), le Royaume-Uni (7,3 %) et la France (6,2 %), ces 7 pays totalisent 72 % de la dette globale.

Au 31/12/2008, le principal pays débiteur envers la France était l'Allemagne avec 30,4 % de la dette, devant le Luxembourg (17,9 %), la Belgique (11,5 %), le Royaume-Uni (10,3 %) et l'Italie (9,9 %). Nos dettes étaient concentrées sur l'Allemagne (28,8 %), la Belgique (26,6 %), la Suisse (13,2 %), le Portugal (13,1 %) et l'Espagne (10,5 %). **La France occupait donc le 2^{ème} rang en tant que créancier et le 7^{ème} rang en tant que débiteur au 31/12/2008.**

CONCLUSION :

L'Allemagne devient le 1^{er} créancier et le 1^{er} débiteur au 31/12/2008, devançant la France d'une courte tête pour la totalité des créances. Cette situation est liée au fait que contrairement à de nombreux pays européens, l'Allemagne n'a signé aucun accord bilatéral prévoyant les versements d'avances ou d'acomptes. Elle ne paie ses dettes qu'après avoir vérifié de façon exhaustive toutes les factures individuelles qu'elle reçoit et en contrepartie, ne reçoit pas de paiements anticipés de ses partenaires. Cette situation est néanmoins purement conjoncturelle dans la mesure où la France a introduit en 2007 un total de 386,7 millions de créances contre 314,4 pour l'Allemagne et un total de 613,7 millions en 2008 contre 344,1 millions pour l'Allemagne.

Le solde des créances françaises au 31 décembre de chaque année est relativement constant de 1999 à 2008, soit entre **23 et 28 %** des sommes globales à récupérer sur l'ensemble des autres pays européens. La part de ses créances a tendance à diminuer compte tenu de l'entrée dans l'Union de 12 nouveaux pays sur la période sans compter la Suisse dont les créances et dettes ont particulièrement progressé sur la période 2004-2008 mais **la France demeure de loin le 1^{er} pays créancier** du champ des Règlements européens (en 2009, elle a introduit près d'un milliard d'euros de créances). Le solde global de ses dettes varie peu car il est passé de 7 % fin 1999 à 8,5 % fin 2004 et enfin 6,2 % fin 2008, malgré l'augmentation des dettes présentées à la France sur la période en cause.

En matière de paiements, la France a enregistré un solde créditeur net croissant (encaissements – paiements) ces dernières années :

Année	Créances recouvrées	Dettes payées	Ecart
2004	366,1	167,1	199,0
2005	424,2	212,4	211,8
2006	513,4	233,0	280,4
2007	469,3	226,5	242,8
2008	806,6	212,8	593,8

bénéficiant au régime général d'assurance maladie français. Les relations financières sont satisfaisantes si la France a signé des accords bilatéraux avec les pays membres prévoyant des versements d'acomptes ou d'avances dans les 6 mois suivant la présentation des créances ainsi que des délais pour le paiement des soldes. C'est le cas avec la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. En revanche, les délais de paiements et d'apurements des comptes sont beaucoup plus longs avec les pays qui n'ont pas signé d'accords, notamment l'Allemagne et la Grèce.

Cette situation devrait néanmoins, s'améliorer avec l'entrée en vigueur des nouveaux règlements 883/2004 et 987/2009 dans la mesure où ces textes prévoient des versements d'acomptes et, à défaut, le paiement intégral des créances dans un délai maximum de 18 mois suivant leur présentation.

ANNEXE I

Règlement CEE 574/72

Application des articles 93 et 96 du Règlement CEE 574/72.

Les prestations en nature servies au profit au profit des travailleurs frontaliers ainsi qu'aux touristes et au aux assurés en transfert de résidence ainsi que les prestations en nature versées au titre des accidents du travail sont remboursées sur la base des dépenses réelles, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des institutions qui les ont servies, soit sur la base de factures individuelles.

Application des articles 94 du Règlement CEE 574/72.

Les prestations en nature servies aux membres de la famille du travailleur frontalier qui ne résident pas dans le même Etat membre que le travailleur lui-même sont remboursées sur la base d'un forfait aussi proche que possible des dépenses réelles, établi pour chaque année civile, en en multipliant le coût moyen annuel par famille par le nombre moyen annuel de familles à prendre en compte et en appliquant au résultat un abattement de vingt pour cent.

Application de l'article 95 du Règlement CEE 574/72 :

Les prestations en natures servies aux pensionnés et rentiers ainsi qu'aux membres de leurs familles sont remboursées sur la base d'un forfait aussi proche que possible des dépenses réelles, établi pour chaque année civile, en multipliant le coût moyen annuel par tête par le nombre moyen annuel des titulaires de pension ou de rente et des membres de leur famille à prendre en considération et en appliquant au résultat un abattement de vingt pour cent.